AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1 ex

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 42 de MARS 1964 — 25 Mars 1964

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelure du poirier :

Des contaminations par conidies sont actuellement possibles. En raison des conditions climatiques favorables, il est conseillé d'appliquer un traitement sur les poiriers ayant atteint le stade végétatif C3 (bourgeons fortement gonflés immédiatement avant l'apparition des boutons floraux entre les écailles des bourgeons).

INFORMATIONS.-

Anthonome du pommier :

Dans toutes les régions où l'anthonome cause habituellement des dégâts, il y a lieu d'appliquer un traitement sur les pommiers qui ont atteint le stade végétatif C3.

Nota : Les produits conseillés dans la lutte contre la tavelure et contre l'anthonome du pommier et leur dose d'emploi figurent dans la liste des produits pesticides qui a été adressée aux abonnés en février.

Moniliose du cerisier :

Par temps humide, le Monilia attaque les fleurs dès leur épanouissement, celles-ci flétrissent et se dessèchent ; la contamination peut gagner les jeunes pousses feuillées.

Il serait bon d'effectuer dès à présent un traitement fongicide suivi en cas de besoin d'un second traitement dès que les pétales seront visibles. Utiliser un produit cuprique à faible dose (250 gr. de cuivre métal par hectolitre d'eau) ou, pour prévenir toute brûlure d'autant plus à craindre que la végétation est avancée, un fongicide organique de synthèse : captane, thirame, zinèbe, zirame ou dichlone.

Ajouter éventuellement à cette bouillie un oléoparathion pour lutter contre la teigne des bourgeons du cerisier.

V I G N E

INFORMATIONS.-

Nous rappelons nos conseils déjà publiés dans l'avis précédent concernant l'acariose et les cochenilles :

Contre l'acariose : dans les foyers observés en 1963, appliquer un traitement de prédébourrement, en pulvérisation copieuse.

P.87

- dans les situations ne laissant pas prévoir le débourrement avant 20 jours on peut utiliser une bouillie à base d'huile d'anthracène.

- sinon, appliquer juste avant le débourrement (stade B, "bourgeons dans le coton"), - soit une bouillie sulfocalcique ou des soufres micronisés, - soit un ester phosphorique en émulsion huileuse.

Contre les cochenilles : avant débourrement, effectuer une pulvérisation copieuse à base :
- d'huile jaune
- d'oléoparathion, d'oléomalathion ou d'oléodiazinon.

Excoriose :

Cette maladie prend peu à peu de l'extension dans le vignoble champenois. Les traitements d'hiver, constituant le principal moyen de lutte seront effectués avec les produits indiqués dans l'édition spéciale des avertissements agricoles :

- Huiles jaunes 2 à 3 l. de produit commercial
- Colorants nitrés 600 g/hl.
- Arsenite de soude 1.250 g. d'arsenic métal/hl.

ATTENTION : Ne jamais appliquer la même année un traitement d'hiver huileux et un traitement arsenical, ce qui risquerait de provoquer une mortalité importante des souches de vigne.

GRANDE CULTURE

INFORMATION.-

Mouche grise des céréales :

De graves dommages de la mouche grise des céréales sont constatés actuellement dans certains blés d'hiver.

En majorité, les larves de ce parasite sont encore de faible taille, les dommages risquent donc de s'aggraver et un certain nombre de cultures devront être resemées en céréales de printemps.

Si jusqu'à présent aucune méthode de lutte curative valable ne peut être recommandée pour la protection des blés d'hiver, par contre le traitement des semences est particulièrement indiqué dans le cas de pièces devant être resemées.

Un enrobage des semences, avec l'un des produits couramment utilisés contre les taupins et aux mêmes doses :

- poudres à forte teneur en lindane, en aldrine ou en heptachlore

permet d'éviter que les larves ne passent des plantes des cultures détruites sur les plantules des nouvelles cultures entreprises pour les remplacer.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur Gérant : L. BOUYX